

Pacifique dans le quartier est de la ville de Montréal. Des mesures en vue de réaliser cette fusion sont déjà en cours. Votre représentant, sir George-Étienne Cartier, est d'accord avec moi sur tous ces points et sur les principes de l'entente, qu'il a approuvés et loués auprès de ses confrères du pays. On a pris soin de les tenir au courant de la question du chemin de fer du Pacifique ». Monsieur, c'est une déclaration publique qu'a fait là sir Hugh Allan aux côtés de sir George-Étienne Cartier, et il semble que sir Hugh a changé d'avis au sujet de sir George; il semble qu'ils ont trouvé un terrain d'entente qui a l'approbation de sir George au point où il loue cette entente auprès de ses confrères. Mais sir Hugh ajoute plus tard — bien sûr, il ne s'agit là que d'une entente préliminaire — « Je suis convaincu que, si les vues exprimées par sir George-Étienne Cartier sont adoptées par le gouvernement, ce qui, le gouvernement étant de nature raisonnable, est fort probable, les intérêts de cette ville et du Bas-Canada seront garantis et on aura tous les égards voulus pour les autres provinces de la Puissance. Ne perdons pas de temps; faisons rédiger le contrat et faisons-le signer dès que le gouvernement pourra se réunir. J'ai tout lieu d'être satisfait de ce qu'a accompli sir George et je suis certain que tous en approuveront les résultats.

Lors d'une rencontre politique tenue ici la semaine dernière, un orateur a laissé entendre que, dans mes négociations avec votre représentant, j'ai défendu les privilèges des entreprises de navigation et de courrier. Pendant ces discussions, je n'ai jamais fait allusion à cela directement ou indirectement, et j'en appelle à sir George-Étienne Cartier lui-même et lui demande de confirmer ce que je déclare maintenant : je n'ai jamais tenté d'établir quelque lien que ce soit entre la compagnie de navigation ou ses navires et le sujet dont il était question. Seul le chemin de fer a fait l'objet de discussions.» (*Acclamations.*)

Je crains, monsieur, d'être obligé de retirer certaines des observations que j'ai faites concernant les questions de grand intérêt public qui ont provoqué la conversion de sir Hugh Allan. Je crains que mes souvenirs n'aient pas été exacts, et qu'à l'époque, mon ami sir Hugh Allan n'était pas animé par ces considérations, mais plutôt par la question de savoir comment il pourrait obtenir le contrat du chemin de fer du Pacifique ou la présidence de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique. (*Acclamations.*) Au bout du compte, il n'a rien obtenu. (*Applaudissements.*)

La présidence, c'était rien? L'entente de principe, c'était rien? (*Applaudissements.*) Examinons cela. Qu'en pensait la partie adverse? Qu'en pensait M. Macpherson? Croyait-il que c'était rien, que peu importait qu'il soit à la tête de ces 13 messieurs plutôt qu'un autre? Croyait-il que le président n'exercerait pas plus d'influence que celle que lui conférait sa position personnelle au sein du conseil, et que même s'il n'était pas président, sir Hugh Allan exercerait la même influence? Il n'a pensé rien de tel; tout prouve que la question de la présidence était cruciale. (*Applaudissements.*) C'est ce que voulait sir Hugh Allan; c'est ce que M. Macpherson ne voulait pas qu'il obtienne, ce contre quoi il a lutté avec détermination. (*Acclamations.*) Était-ce important ou non? Que faisait sir Hugh Allan avant de recevoir cette offre? Qu'a-

t-il accepté de faire en échange de cette offre? (*Acclamations.*) Et qu'a-t-il fait parce qu'il avait reçu cette offre? (*Acclamations.*)

Monsieur, je le répète, c'est en échange de cette offre et pas avant d'en être venu à une entente avec le gouvernement qui lui garantirait cette offre, qu'il a changé d'avis et décidé de l'appuyer, pour ensuite lui accorder une importante somme d'argent afin de corrompre les électeurs du pays. (*Acclamations.*) Pourtant, les honorables députés voudraient nous faire croire que ce n'était d'aucune importance. Il nous suffit de savoir que sir Hugh Allan et le gouvernement jugeaient cela important, qu'on lui a fait cette offre, qu'il a imposé ses conditions et son prix. (*Acclamations.*)

Regardez le contrat : quel était le marché? Il était suffisamment important pour l'inciter à voter pour la dépense de sommes d'argent extraordinaires. Compte-t-il engager cette dépense lui-même? Non, monsieur; il signe un contrat avec les Américains; ils font en sorte de prendre 10 millions en valeurs, et ils ne paient que 10 p. 100, l'ensemble des valeurs étant porté au crédit de sir Hugh Allan. Les profits de l'entreprise serviront à recouvrer cette dépense et, au bout du compte, sir Hugh Allan n'aura pas dépensé un seul dollar. La compagnie a versé 40 000 \$ pour les dépenses préliminaires. L'honorable député affirme que les coûts de lancement d'une entreprise dépassent 40 000 \$.

C'est fort possible, monsieur; l'honorable député a bien plus d'expérience dans ce domaine que moi. Mais vous, monsieur l'Orateur, vous savez qu'il n'en coûte que 100 \$ en frais juridiques pour faire adopter un bill par cette Chambre. Mais peut-être que l'honorable député est d'avis que les dépenses préliminaires, dans tous les cas, comprennent non seulement les frais législatifs de cette Chambre, mais aussi le subventionnement de journaux et de particuliers. Si c'est ce qu'il croit, je l'en félicite.

Outre ces dépenses préliminaires, sir Hugh Allan s'était préparé en faisant l'acquisition de munitions qu'il a préféré ne pas gaspiller sur des ministres inférieurs tels que certains que je vois maintenant. (*Rires.*) Monsieur, regardez les lettres qu'il a adressées aux Américains, lettres que l'honorable député qualifie d'infâmes. Dans l'une d'elles, il dit : « J'ai reçu plusieurs lettres d'Angleterre m'offrant de prendre toute l'affaire si nous voulions partager, mais elle me semble trop bonne pour m'en départir immédiatement ». Il est toutefois prêt à accorder le contrat aux Américains, car il croit pouvoir faire mieux avec eux qu'il ne le ferait avec les Anglais. Il est donc prouvé que, de la part de sir Hugh Allan, il ne s'agissait que d'une transaction commerciale, une opération gigantesque qui lui aurait permis de faire beaucoup d'argent et de se faire une réputation. Je ne crois pas qu'il ait perdu beaucoup d'argent, mais je crains que sa réputation n'ait souffert.

Monsieur, l'honorable député s'est déclaré responsable des actes de son collègue, sir George-Étienne Cartier. Je me réjouis d'entendre le très honorable député assumer cette responsabilité, car ce qui avait été annoncé plus tôt, le 21 juillet, contredisait cette déclaration. Faire porter l'odieuse de cette affaire par sir George-Étienne Cartier était des plus injustes et injurieux, sinon inconstitutionnel. Comment l'honorable député a-t-il obtenu